

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

**Délibération
n° 2016.10.263**

**Convention de
partenariat avec
l'Ecole Européenne
Supérieure de
l'Image pour
l'accueil de
2 étudiants
résidents
mexicains**

LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, Annie MARC

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

**DELIBERATION
N° 2016.10.263**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET
SOLIDARITE / POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI ET DE L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE DE L'IMAGE
POUR L'ACCUEIL DE 2 ETUDIANTS RESIDENTS MEXICAINS**

Dans le cadre de sa politique de partenariats stratégiques à l'international, GrandAngoulême a engagé depuis 5 ans avec le soutien financier du Ministère des Affaires Etrangères, une coopération avec la Municipalité de Zapopan, aire urbaine de Guadalajara au Mexique, et son projet de « Ville créative numérique » dans le domaine des industries culturelles et créatives.

Cette coopération intègre :

- un volet économique destiné aux entreprises du secteur de l'Image : soutien aux collaborations interentreprises, entre associations de professionnels du numérique (SPN et Jalisco creativo), participation d'éditeurs à la Foire Internationale du Livre de Guadalajara (second événement mondial),
- un volet académique ouvert sur les établissements du Campus de l'Image qui doit permettre les échanges de professeurs, d'étudiants et de coopérations pédagogiques,
- un volet culturel orienté sur la bande dessinée par l'accueil de délégations durant le FIBD, exposition BD itinérante, résidences d'artistes croisées...

Pour l'année en cours, l'accent a été mis sur la circulation de jeunes talents entre nos deux territoires, en coopération avec l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (ÉESI).

Dans ce cadre, elle inaugure en cette rentrée 2016/2017 à Angoulême une classe internationale en bande dessinée. Elle s'adresse aux jeunes auteurs de BD étrangers souhaitant poursuivre en France et à l'ÉESI une résidence de recherche et de perfectionnement : cela doit leur permettre de construire le socle d'une pratique d'auteur de bande dessinée, depuis son élaboration jusqu'à son édition.

Au regard de la coopération privilégiée avec le Mexique et de l'intérêt réciproque des acteurs, il a été proposé d'envisager l'accueil au sein du programme de deux jeunes talents issus de notre territoire partenaire, en mobilisant une allocation de 3 000 € chacun.

Une proposition a été faite en ce sens au Ministère des Affaires Etrangères et a été retenue dans le cadre de l'appel à projet France Mexique 2016 dont GrandAngoulême est lauréat au 20 juillet 2016.

L'admission s'opérant sur dossier de candidature, la procédure de sélection engagée dès juillet 2016 avec les partenaires mexicains a permis de retenir les deux meilleurs profils le 22 septembre 2016. Ces candidats rejoindront en novembre 2016 l'effectif de cette 1^{ère} promotion, réduit à 6 participants afin de garantir les meilleures conditions d'accompagnement individuel.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Au regard de ces éléments,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une aide de 6 000 € (2 x 3 000€) pour l'accueil de deux étudiants résidents mexicains à l'EESI au sein de la 1^{ère} classe internationale Bande Dessinée au titre de l'année 2016/2017.

D'APPROUVER la convention entre GrandAngoulême et l'EESI et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

D'INSCRIRE la dépense à la décision modificative n° 3 pour le transfert des crédits de l'article 6714 sur l'article 65738 – sous-rubrique 23

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 octobre 2016	<u>Affiché le :</u> 12 octobre 2016

Convention de partenariat
GrandAngoulême/Ecole Européenne Supérieure de
l'Image

Entre

L'École Européenne Supérieure de l'Image, Etablissement Public Local Culturel, enregistrée sous le numéro 20002940300017, située 134 rue de Bordeaux 16000 ANGOULEME, représentée par son Président, Monsieur Samuel CAZENAVE

Ci-après dénommée « **l'EESI** »

Et

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, dont le siège est situé 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME représentée par son Président, Monsieur Jean-François DAURÉ

Ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »

ETANT PREALABLEMENT ENONCE QUE :

Dans le cadre de sa politique de partenariats stratégiques à l'international, GrandAngoulême a engagé depuis 5 ans une coopération institutionnelle avec la Municipalité de Zapopan, aire urbaine de Guadalajara au Mexique, avec le soutien, renouvelé chaque année, du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement international.

Ce partenariat comporte un volet économique, un volet académique et un volet culturel, qui associent de nombreux acteurs et compétences tant sur le territoire de l'agglomération de GrandAngoulême que dans la Métropole de Guadalajara. Parmi les évolutions notables, il est à noter pour 2016 que le périmètre des parties prenantes s'est élargi avec l'inclusion dans le partenariat du Pôle de compétences « Ciudad creativa digital (Ville créative numérique) Guadalajara » récemment constitué, rassemblant entreprises et universités du secteur Image et Multimedia. Cette nouvelle structure a engagé un dialogue avec la Cité internationale de la Bande Dessinée et de l'Image et l'École Européenne Supérieure de l'Image autour d'un projet BD à faire émerger sur la zone de coopération.

Par ailleurs, dans le cadre de son projet d'établissement et la volonté de dynamiser son attractivité à l'international, l'École européenne supérieure de l'image ouvre à Angoulême une classe internationale en bande dessinée à la rentrée 2016/2017. Elle s'adresse aux jeunes auteurs étrangers de BD souhaitant poursuivre en France et à l'ÉESI une résidence de recherche et de perfectionnement après une formation artistique initiale dans leur pays d'origine. L'admission à ce programme se fait uniquement sur dossier de candidature

Au regard de la coopération privilégiée avec le Mexique et grâce au concours du Ministère des Affaires Etrangères, l'accueil de deux jeunes talents mexicains dans ce cadre est rendu possible. Deux profils pertinents ont été retenus à l'issue de la procédure de sélection menée entre juillet et septembre 2016, en concertation avec les acteurs franco-mexicains associés au projet. Il convient désormais de formaliser les conditions du soutien octroyé pour leur accueil.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les parties visant à accompagner l'accueil de 2 jeunes talents mexicains issus la zone de coopération de GrandAngoulême (Zapopan, aire de Guadalajara) dans le cadre de l'ouverture de la classe internationale de l'EESI à Angoulême.

Article 2 – Engagements des parties / Dispositions financières

Le processus de sélection a conduit à retenir le profil de deux candidates pour intégrer la classe internationale EESI :

- Adriana Ramos Cardenas
- Linda Tovar Castro
-

Leurs CV sont annexés à la présente convention.

Pour leur accueil au sein de la classe internationale :

2.1 – L'EESI s'engage, à partir de leur projet personnel et de leur environnement de connaissances, à leur permettre de construire le socle d'une pratique d'auteur de bande dessinée. Cette approche prendra la forme suivante :

- novembre à mars : séminaires collectifs, entretiens individuels et possibilité de suivre certains cours magistraux, conférences. Mise en place de la pratique en bande dessinée.
- avril à début juin : poursuite et finalisation du travail de bande dessinée avec accès aux différentes ressources de l'ÉESI (cours, équipements). Une monstration collective du travail et une cérémonie de remise des diplômes seront organisées.

2.2 - Le GrandAngoulême s'engage, quant à lui, à verser une allocation de soutien aux coûts pédagogiques induits par la participation des deux étudiantes-résidentes susnommées.

Le coût de l'allocation est de 3 000 € par résidente, soit un total de 6 000 € pour deux résidentes au titre de l'année 2016/2017. Cette somme couvre en particulier l'accompagnement spécifique individuel sur l'ensemble du parcours de création auxquels seront confrontés les jeunes artistes.

A la signature de la présente convention, et sur présentation du document attestant de leur inscription effective à la classe internationale, le GrandAngoulême s'engage à acquitter auprès de l'EESI, par mandat administratif, le montant des allocations prévues.

Article 3 - Information / Communication

Les parties s'engagent à se transmettre mutuellement toutes informations utiles à la réalisation des termes de la convention.

Elles s'engagent à communiquer de concert et par tout moyen approprié durant l'accueil et à son issue, notamment à l'occasion de la monstration collective des travaux et la cérémonie de remise des diplômes.

Une attention particulière sera alors apportée à la publicité du soutien accordé par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement international.

Article 4 – Modifications

Toute modification des termes de la présente convention fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

Article 5 – Prise d'effet - Durée

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature et pour l'année scolaire en cours (novembre 2016 – juin 2017).

Article 6- Litiges

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des termes de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence à la juridiction administrative compétente.

Convention établie en deux exemplaires originaux

Fait à Angoulême, le

Pour l'EESI	Pour le Grand Angoulême
Monsieur Samuel CAZENAVE Président	Monsieur Jean François DAURÉ Président

Avec le concours de



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL